

Circulaire M^{me} du 12.10.17

PORT

d - Lorient

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ANNÉE 1919

MARINE NATIONALE.

Voyage aux frais de l'état
ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE.

Indiquer
le dépôt
ou
le bâtiment,

3^{me} Dépot - 3^{me} Section

A droit à la ré-
duction du prix
de la place sur
les chemins de
fer.

Une permission de (1)
à passer à (2) *St Pierre - Miguelon* jours

Le nommé _____ a déclaré
avoir les ressources né-
cessaires pour effectuer
son voyage (aller et re-
tour).

est accordée au (3) *effet 14h 30*

Le Capitaine
de la compagnie,

Calvairac - Alexandre 10h. SPM
Il lui est enjoint d'être de retour à son poste *à l'expiration*
de sa permission sous peine d'être poursuivi pour
absence illégale.

Fait à *Lorient* le *3 Mai 1919*

Le C^{te} de Frégate Commandant, or. *Acous*

(1) Indiquer en toutes
lettres le nombre de
jours. Pour les permis-
sions dépassant quatre
jours, relater en tête la
date de la décision de
l'autorité maritime com-
pétente.

(2) Indiquer tous les
endroits où le permis-
sionnaire est autorisé à
se rendre.

(3) Grade et spécia-
lité, nom et prénoms
et numéro d'immatricu-
lation ou d'inscription.

ENREGISTRÉ
au rôle d'équipage.

En cas de mobilisation, le titulaire de la présente permission
devra rejoindre son poste immédiatement et sans autre avis.

NOTA. — Toute permission de plus de quatre jours devra être présentée au visa de l'autorité maritime ou militaire compétente aussitôt l'arrivée à destination.

Les marins permissionnaires doivent faire timbrer leur titre par les agents du chemin de fer : 1^o à l'arrivée, avant de sortir de la gare ; 2^o à leur retour, avant de prendre le train qui doit les ramener. *

acte payé des transports par fer de U-ya Montreal
Marine. — N° 1146. — *Le 14 Mars 1919* — 1336. — Carré 644 B.)

Le Maroc

Inde Saham. Haar
A. Desaint

Mandaté la somme de

Le HAVRE, le 5 - MAI 1919.

L'ADMINISTRATEUR DE L'INSCRIPTION MARITIME
Appelant du Chef du service de la marine



Letter mis en route
de Montréal à
North Sydney et
jeudi 30 pour 3 jours
Montréal



Passez par la North Sydney
du 24 au 27 Mai 1919.
L'Agent Consulaire de France

Vu à l'arriva

28 Mai 1919

à St Pierre Et
Le Chef du Service de l'inscription Maritime

Inscription
Maritime



E. L. [Signature]